



LÉVIS

SERVICE DU GREFFE

225, Côte du Passage
Lévis, Québec
G6V 5T4

REGLEMENT NUMERO 717

"Règlement numéro 717 modifiant le règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement."

ATTENDU QUE l'Avis de Motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 16 décembre 1996;

Ce Conseil décrète et statue comme suit, à savoir:

ARTICLE 1

L'article 28 du règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement, tel que modifié par l'article 1 du règlement numéro 226, par l'article 1 du règlement numéro 356 et par l'article 1 du règlement numéro 548, est à nouveau modifié par l'insertion par ordre alphabétique de l'endroit suivant au paragraphe b):

Rue

St-Laurent

De

civique
4870-4902

A

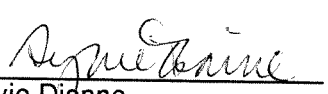
civique
5204-5224

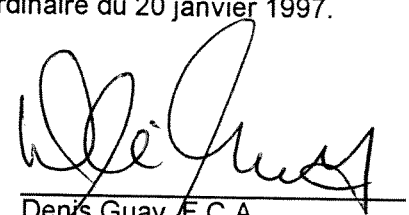
ARTICLE 4

conformément à la Loi.

Le présent règlement entrera en vigueur

Adopté à la séance ordinaire du 20 janvier 1997.


Sylvie Dionne,
greffière


Denis Guay, F.C.A.
maire